

29 août 2018



L. Mignaux/Terra



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

SOMMAIRE

1 – Une campagne de sensibilisation pour développer une véritable culture du risque face aux phénomènes des pluies méditerranéennes intenses p. 3

- Connaissez-vous les bons comportements à adopter en cas de pluies méditerranéennes intenses ?
- Quel kit de sécurité à prévoir face à une inondation ?
- Une campagne média diffusée dans 15 départements concernés
- Retour d'expérience : une campagne annuelle jugée efficace

2 – Les prévisions sur les crues, comment ça marche ? p. 7

- Risque de crue : de quoi parle-t-on ?
- Vigicrues : comment ça marche ?
- La vigilance crues
- Vigilance et alerte : quelle différence ?
- Comment être averti des crues soudaines ?

3 – La prévention des inondations dans l'arc méditerranéen p. 13

- Une forte mobilisation pour la prévention des inondations
- Zoom sur 3 exemples de prévention :
 - Réduction de la vulnérabilité du bâti d'habitation collective situé en zone inondable du Riou de l'Argentière (Alpes-Maritimes)
 - Projet Nîm'ALABRI (Gard)
 - Les effets spéciaux vidéos au service de la culture du risque inondation sur l'arc méditerranéen

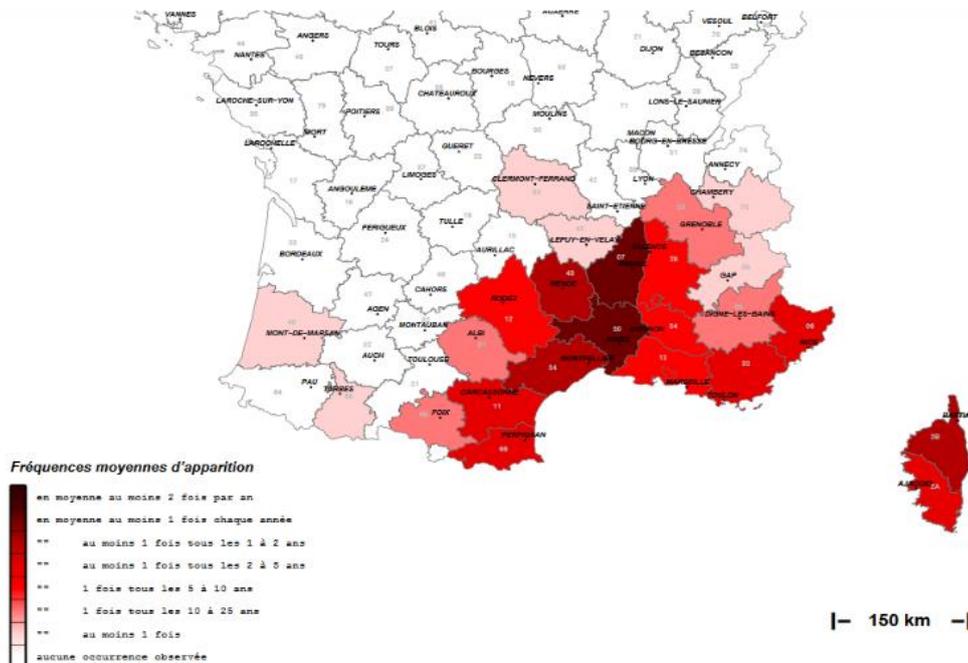
1 – UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR DÉVELOPPER UNE VÉRITABLE CULTURE DU RISQUE FACE AUX PHÉNOMÈNES DES PLUIES MÉDITERRANÉENES INTENSES

Plusieurs fois par an, des systèmes orageux parfois violents apportent des précipitations intenses sur les régions méditerranéennes, du Roussillon à la Provence, en passant par la vallée du Rhône.

Ces épisodes méditerranéens sont liés à des remontées d'air chaud, humide et instable en provenance de la Méditerranée, et peuvent générer des orages violents, parfois stationnaires en arrivant au contact du continent. Ces orages se produisent principalement en automne, moment où la mer est la plus chaude, ce qui favorise une forte évaporation. **La conjonction d'un « vent de mer » en basse altitude, d'une température de la Méditerranée élevée et d'un courant froid en très haute altitude est particulièrement propice à l'apparition de tels phénomènes de pluies intenses.**

Ainsi, de septembre à la mi-décembre, les territoires de l'arc méditerranéen sont exposés à ces « épisodes cévenols », qui peuvent conduire à des **crues soudaines et dangereuses.**

Nombre d'épisodes de 1967 à 2016 avec plus de 200 mm en 24 heures



Pour développer une véritable culture du risque et que chacun adopte les comportements qui sauvent, le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de l'Intérieur reconduisent cette année la campagne de sensibilisation et d'information face aux phénomènes de pluies méditerranéennes intenses. Cette campagne durera du 27 août au 28 octobre dans les départements concernés par ce phénomène, à savoir les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes Maritimes, l'Ardèche, l'Aveyron, l'Aude, les Bouches-du-Rhône, la Corse-du-Sud, la Haute-Corse, la Drôme, le Gard, l'Hérault, la Lozère, les Pyrénées-Orientales, le Var et le Vaucluse.

CONNAISSEZ-VOUS LES BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER EN CAS DE PLUIES MÉDITERRANÉENNES INTENSES ?

-  **Je m'informe et je reste à l'écoute des consignes des autorités** dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels ;
-  **Je ne prends pas ma voiture** et je reporte mes déplacements ;
-  **Je me soucie des personnes proches**, de mes voisins et des personnes vulnérables ;
-  **Je m'éloigne des cours d'eau** et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts ;
-  **Je ne sors pas**. Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre ;
-  **Je ne descends pas dans les sous-sols** et je me réfugie en hauteur, en étage ;
-  **Je ne m'engage ni en voiture ni à pied** : pont submersible, gué, passage souterrain, chaussée inondée... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture ;
-  **Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école**, ils sont en sécurité.

Découvrez dès à présent le visuel de la campagne reprenant les 8 bons comportements à avoir en cas d'épisode de pluies intenses :



PLUIE-INONDATION
LES 8 BONS COMPORTEMENTS
en cas de pluies méditerranéennes intenses

JE M'INFORME
et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels

JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS

JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES, de mes voisins et des personnes vulnérables

JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts

JE NE SORS PAS
Je m'abrite dans un bâtiment et sur tout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre

JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE

JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED
Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture

JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE, ils sont en sécurité

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Pluies méditerranéennes dangereuses
- Pluies méditerranéennes dangereuses et étouffantes
- Pluies méditerranéennes dangereuses d'intensité exceptionnelle

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ
 Radio et lampe de poche avec piles de rechange, bougie, briquet ou allumettes, mouflette non percussible et eau potable, médicaments, matériel de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premiers secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES
 112 ou 118 Pompiers
 15 SAMU
 17 Gendarmerie, Police

pluie-inondation.gouv.fr #pluieinondation

VIGICRUES vigicrues.gouv.fr **CG** vigilance.meteofrance.com **interieur.gouv.fr**

QUEL KIT DE SÉCURITÉ À PRÉVOIR FACE À UNE INONDATION ?

Dans une situation d'urgence, les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone peuvent être coupés. Préparez-vous à vivre de manière autonome quelques jours (3 jours) avec certains objets essentiels. Le kit de sécurité sera placé dans un endroit facile d'accès pour pouvoir le prendre le plus rapidement possible et contiendra :

- Radio et lampes de poche avec piles de rechange
- Bougies, briquets ou allumettes
- Nourriture non périssable et eau potable
- Médicaments
- Lunettes de secours
- Vêtements chauds
- Double des clés
- Copie des papiers d'identité
- Trousse de premier secours
- Argent liquide
- Chargeur de téléphone portable
- Articles pour bébé
- Nourriture pour animaux

UNE CAMPAGNE MÉDIA DIFFUSÉE DANS 15 DÉPARTEMENTS CONCERNÉS

- /// Des **insertions dans la presse quotidienne régionale** du 27 août au 15 septembre 2018.
- /// Une **communication digitale** du 29 août au 30 octobre 2018.
- /// **Message** : adopter les 8 bons comportements à avoir face au danger et inviter chacun à préparer un kit de sécurité.

Suivez-nous sur www.pluie-inondation.gouv.fr #pluieinondation et [@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)

RETOUR D'EXPÉRIENCE : UNE CAMPAGNE ANNUELLE JUGÉE EFFICACE

Source : étude post-test BVA

Depuis 2016, le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de l'Intérieur se mobilisent chaque année, à partir de la fin de l'été, pour prévenir et anticiper les épisodes de pluies intenses dans l'arc méditerranéen. Cette récurrence vise à informer et toucher le plus grand nombre quant aux bons comportements à adopter.

Une population alerte et alertée sur le sujet

Plus de 8 habitants sur 10 disent **se sentir concernés par la campagne**, avant tout pour leur famille (64%), pour eux-mêmes (52%), voire pour leurs amis et leurs voisins (46%). La campagne a

ainsi réussi à toucher efficacement les cibles et a également entraîné un bouche-à-oreille significatif puisque **52%** des habitants ayant vu la campagne en ont parlé autour d'eux.

La campagne parvient également à mobiliser les habitants autour de l'adoption des comportements souhaités grâce à une dimension incitative nette. Ainsi, environ **9 habitants sur 10** jugent que cette campagne les incite, avant ou pendant l'inondation à adopter les gestes de prudence, reporter leurs déplacements, rester à l'écoute des consignes, prendre des nouvelles de leurs proches et consulter les sites de Météo France ou Vigicrues.

L'incitation est néanmoins un peu plus faible en ce qui concerne les comportements qu'il est possible d'adopter dès maintenant comme le fait de noter les numéros d'urgence (74%) et surtout **le fait de se munir d'un kit de sécurité** (63%), le comportement testé le plus engageant et qui peut être considéré comme le plus « extrême ».

Une audience de campagne large et qualifiée

La campagne de 2017 a réussi à toucher **largement différentes catégories de population**, quels que soient leur sexe, leur âge, leur catégorie socio-professionnelle ou leur proximité avec le risque inondation.

Elle a particulièrement marqué les **familles** (36%), du fait de l'interpellation portant spécifiquement sur le fait de ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

De manière plus globale, la campagne a su **délivrer efficacement les messages** puisqu'elle est jugée par **95%** des personnes interrogées facile à comprendre, claire sur les gestes à adopter et convaincante à 86%. **93%** la juge utile, **77%** juste sur le ton adopté.

La campagne en quelques chiffres :

2016		2017	
Radio	8 370 spots diffusés	Radio	8 460 spots diffusés
PQR	3 insertions dans 11 titres : plus de 7 millions de contacts	PQR	5 insertions dans 11 titres : plus de 13 millions de contacts
Digital	133 000 clics et 130 000 arrivées sur le site	Digital	290 000 clics et 200 000 arrivées sur le site

2 - LES PRÉVISIONS SUR LES CRUES, COMMENT ÇA MARCHE ?

Le risque inondation est le risque naturel qui concerne le plus de monde en France. Près de dix mille communes et cinq millions de personnes y sont exposées, le long des cours d'eau. L'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues est assurée par l'État sur le réseau « Vigicrues ».

RISQUE DE CRUE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente**, d'une zone habituellement hors d'eau. Elle peut résulter d'un débordement de cours d'eau ou d'un phénomène de ruissellement.

Une inondation peut prendre deux principales formes :

La montée lente des eaux en plaine par le débordement d'un cours d'eau

Les crues lentes s'établissent sur plusieurs jours. Elles résultent d'épisodes pluvieux longs ou successifs. Les sols seaturent progressivement et ne jouent plus leur rôle de système d'absorption. **Les eaux de pluies se concentrent plus rapidement dans les cours d'eau et font grossir les débits.** À l'embouchure des fleuves, l'évacuation d'une crue peut être contrariée par des phénomènes de grande marée ou par une forte houle poussée par des vents violents. Dans certaines régions, les remontées de nappes phréatiques ou le fonctionnement des karts peuvent aggraver les inondations.

Ces inondations surviennent généralement de l'automne au printemps. Au printemps, la fonte des neiges peut apporter un volume substantiel d'eau complémentaire à celui des pluies.

La formation de crues soudaines consécutives à des averses violentes

Les crues soudaines surviennent en quelques heures, et parfois en quelques dizaines de minutes pour les bassins particulièrement encaissés.

Les pluies intenses sous orage provoquent de vives réactions des cours d'eau.

2 sources de dangers :



l'élévation rapide du niveau des cours d'eau peut mettre en péril les personnes qui pratiquent une activité en rivière ou celles qui franchissent un passage à gué, et peut se traduire par des inondations importantes des territoires qui les bordent ;



le débordement de ces cours d'eau est souvent accompagné de courants violents.

Les phénomènes les plus brutaux sont provoqués par des cellules orageuses stationnaires qui sont réalimentées par un courant d'air chaud et humide. Ces phénomènes sont qualifiés de méditerranéens et se rencontrent le plus fréquemment entre septembre et décembre.

Plus de 100 mm de pluies (100l/m²) peuvent s'abattre en une heure ou deux localement. Avant que l'eau ne parvienne aux cours d'eau, des phénomènes brutaux de ruissellement peuvent

survenir. En milieu rural comme en zone périurbaine, des vallons secs peuvent se transformer en torrents. En ville, ces ruissellements peuvent dévaler des rues en pente et peuvent également s'accumuler dans les zones basses, notamment dans les passages inférieurs routiers ou piétonniers.



Des techniciens en hydrométrie des services de prévision des crues de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes effectuent des mesures de débits sur la Volane, affluent de l'Ardèche à Vals-les-Bains

© DREAL Auvergne-Rhône Alpes - SPC Grand Delta – UH Privas

VIGICRUES : COMMENT CA MARCHE ?

Le réseau de prévision des crues, constitué du SCHAPI (Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations du Ministère de la Transition écologique et solidaire) et des **19** services de prévision des crues (SPC de DREAL), assure une veille hydro-météorologique permanente 24 heures sur 24 sur l'ensemble des cours d'eau surveillés par l'État.

/// Les services de prévision des crues travaillent à la prévision du débit du cours d'eau et de la hauteur d'eau correspondante dans le lit du cours d'eau.

Les prévisionnistes définissent la vigilance et établissent des prévisions pour les 24 heures à venir, en expertisant les données météorologiques transmises par Météo-France et les données hydrométriques issues des stations de mesure ou des jaugeages réalisés par les hydromètres du réseau VIGICRUES.

/// Le SCHAPI concentre l'information de vigilance produite par les services de prévision des crues, l'intègre et la met en cohérence. Il rédige le bulletin national, publie et diffuse l'ensemble de la

production au moins deux fois par jour (à 10 heures et à 16 heures) et autant que de besoin si la situation l'impose.

Cette information, envoyée aux acteurs de la crise, est à la disposition du public sur le site :

www.vigicrues.gouv.fr

Assurer une mission de prévision des crues

sur les **22 000** km de cours d'eau surveillés par l'État

Chaque service de prévision des crues est rattaché à un territoire d'intervention ayant une logique de bassin versant, prenant en compte :

- l'hydrologie provenant du réseau de mesures et des modèles de prévision,
- la nature des crues,
- les risques qui leur sont associés, notamment en fonction de la vulnérabilité des activités locales.

Services à compétence interdépartementale, ils sont placés pour 18 d'entre eux au sein de services déconcentrés de l'État existants et 1 au sein de Météo-France.



Salle opérationnelle de prévision des crues du service de prévision des crues de la DREAL Midi-Pyrénées
Crédit photo : Bernard Suard-Terra

LA VIGILANCE CRUES

La vigilance crues, élaborée par le ministère de la Transition écologique et solidaire, est fondée sur les mêmes principes que la vigilance météorologique produite par Météo-France. Son objectif est d'informer le public et les acteurs de la gestion de crise du niveau de risque de crues survenant sur les cours d'eau principaux surveillés par l'État.

Elle est destinée au grand public et aux pouvoirs publics en charge de la sécurité civile (préfets et maires) qui déclenchent l'alerte lorsque cela est nécessaire et mobilisent les moyens de secours.

Chaque cours d'eau, intégré dans la vigilance crues et visible sur la carte de vigilance, est divisé en tronçons. Chaque tronçon est affecté d'une couleur : vert, jaune, orange ou rouge selon le niveau de vigilance nécessaire pour faire face aux dangers liés aux inondations susceptibles de se produire dans les 24 heures à venir.

La Vigilance crues est aussi accompagnée d'informations complémentaires :

- /// les niveaux d'eau et si possible les débits des cours d'eau observés en temps réel sur près de **1 500** points de mesure télétransmis, ainsi que leurs variations au cours des derniers jours et des dernières heures ;
- /// des informations sur les évolutions prévues de niveaux d'eau et de débit, pour des échéances pouvant aller au-delà de 24 heures, sur des points de plus en plus nombreux, là où des outils de prévision peuvent être mis en œuvre.



VIGILANCE ET ALERTE : QUELLE DIFFERENCE ?

La vigilance crues permet de prévenir le public et les autorités qu'il existe un risque de crue, plus ou moins important selon la couleur de vigilance. **La vigilance permet d'anticiper de manière appropriée si le danger se précise** (par exemple lorsqu'une prévision chiffrée confirme le risque d'inondation).

L'alerte, quant à elle, n'est déclenchée que lorsque le danger est avéré, par exemple lorsque l'importance de la crue prévue justifie le déclenchement des mesures de sauvegarde et la mobilisation de moyens de secours. Elle est déclenchée par le préfet, qui alerte les maires, qui à leur tour alertent la population et peuvent mettre en œuvre le plan communal de sauvegarde.

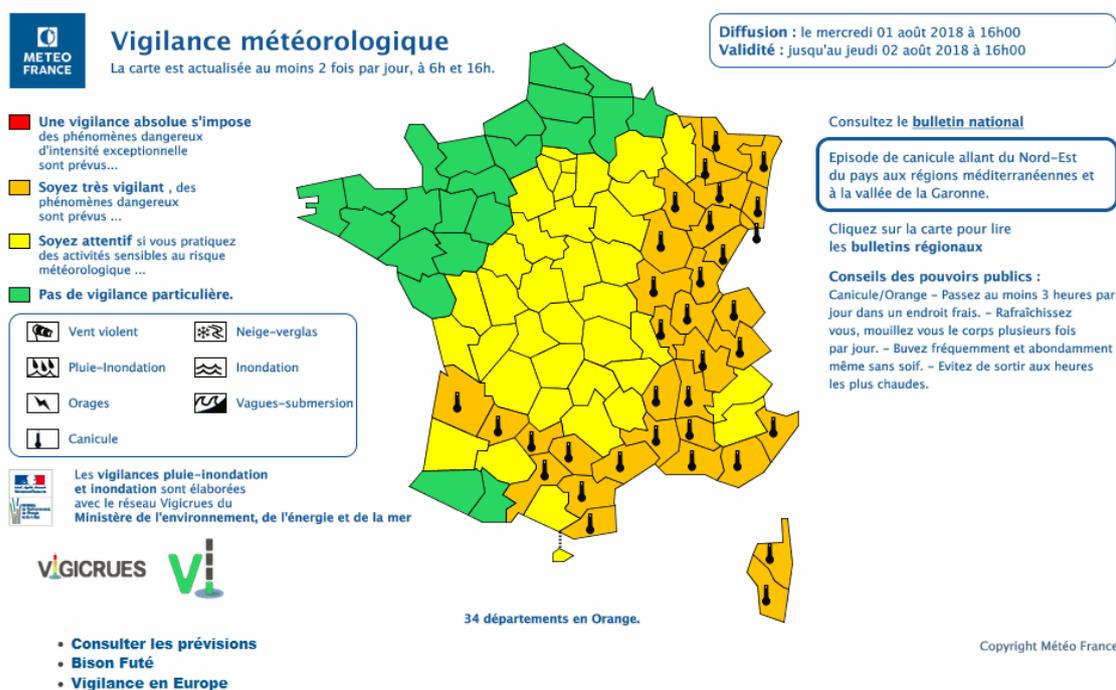
Il n'y a donc pas de lien systématique entre la vigilance et l'alerte. **La vigilance permet d'anticiper la crise et donc de gérer l'alerte dans de bonnes conditions.**

Les informations de la vigilance crues sont relayées par le dispositif de vigilance météorologique mis en place par Météo-France, à travers les paramètres « pluie-inondation » et « inondation ». Le paramètre « orages » est aussi utile au cours de la saison des phénomènes cévenols.

Accessible en permanence sur les sites Internet de Vigicrues et sur le site Internet et applications mobiles de Météo-France, la carte de vigilance signale si un phénomène dangereux menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures et renseigne sur les précautions à prendre pour se protéger. Elle est actualisée au moins deux fois par jour, à 6 heures et à 16 heures.

Les informations de vigilance (départements concernés et bulletins de suivi) sont également consultables par téléphone au 05 67 22 95 00 (appel non surtaxé, tarif selon opérateur).

Au total, la vigilance renseigne désormais sur 9 phénomènes météorologiques et hydrologiques.



COMMENT ÊTRE AVERTI DES CRUES SOUDAINES ?

Au-delà du réseau surveillé, les autorités locales peuvent s'appuyer sur 2 services d'avertissement des phénomènes soudains :

 **le service APIC** : avertissements pour pluie intense à l'échelle des communes opérés par Météo-France, il permet d'être averti lorsque les précipitations observées revêtent un caractère intense sur la commune ou les communes environnantes. En 2018, plus de 93 % des communes du territoire métropolitain sont couvertes.

 **le service Vigicrues Flash** : service d'avertissement sur les crues soudaines géré par le ministère de la Transition écologique et solidaire, il permet de transmettre automatiquement des informations sur des têtes de bassin en cas de pluies intenses et soudaines. Gratuit, le service Vigicrues Flash est ouvert aux autorités locales (maires et préfets) depuis **mars 2017** pour des cours d'eau qui ne sont pas couverts par la vigilance crues du fait de leur réactivité rapide.

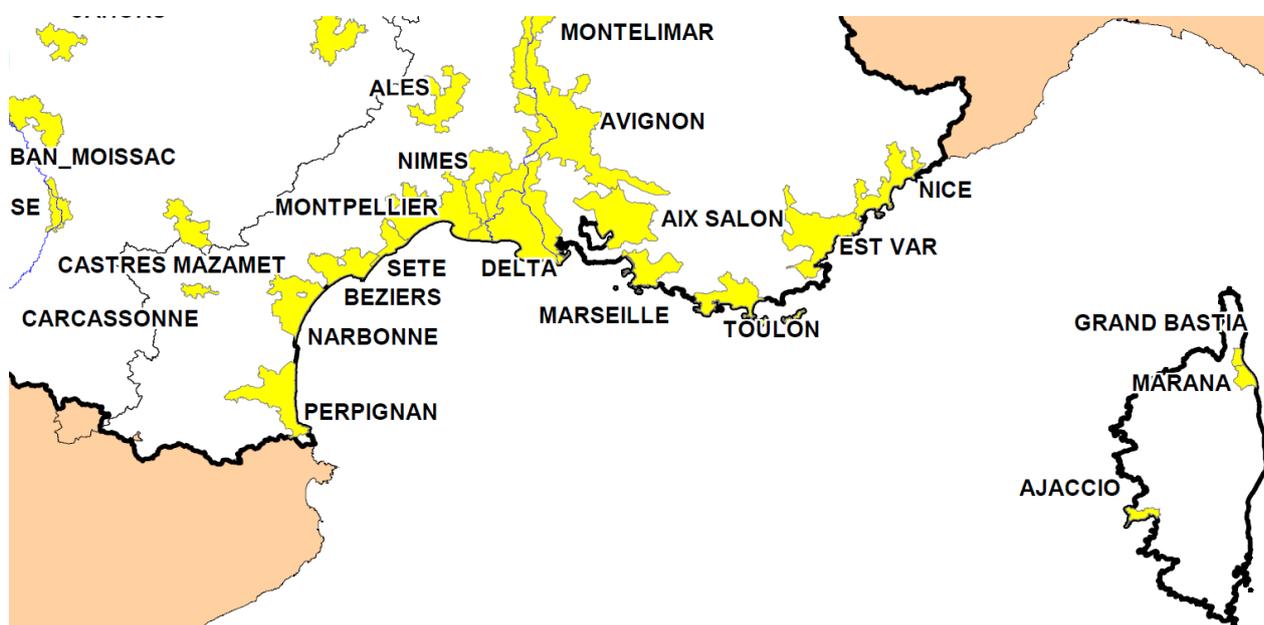
Aujourd'hui, près de **10** % des communes éligibles sont abonnées.



3 - LA PRÉVENTION DES INONDATIONS DANS L'ARC MÉDITERRANÉEN

UNE FORTE MOBILISATION POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Sur l'arc méditerranéen et dans les départements concernés, **20 territoires à risque important d'inondations** ont été identifiés au titre de la directive européenne inondation. Sur ces territoires, **30 stratégies locales de gestion des risques d'inondation**, élaborées conjointement entre les services de l'État et les parties prenantes des territoires concernés, sont finalisées ou en cours de finalisation.

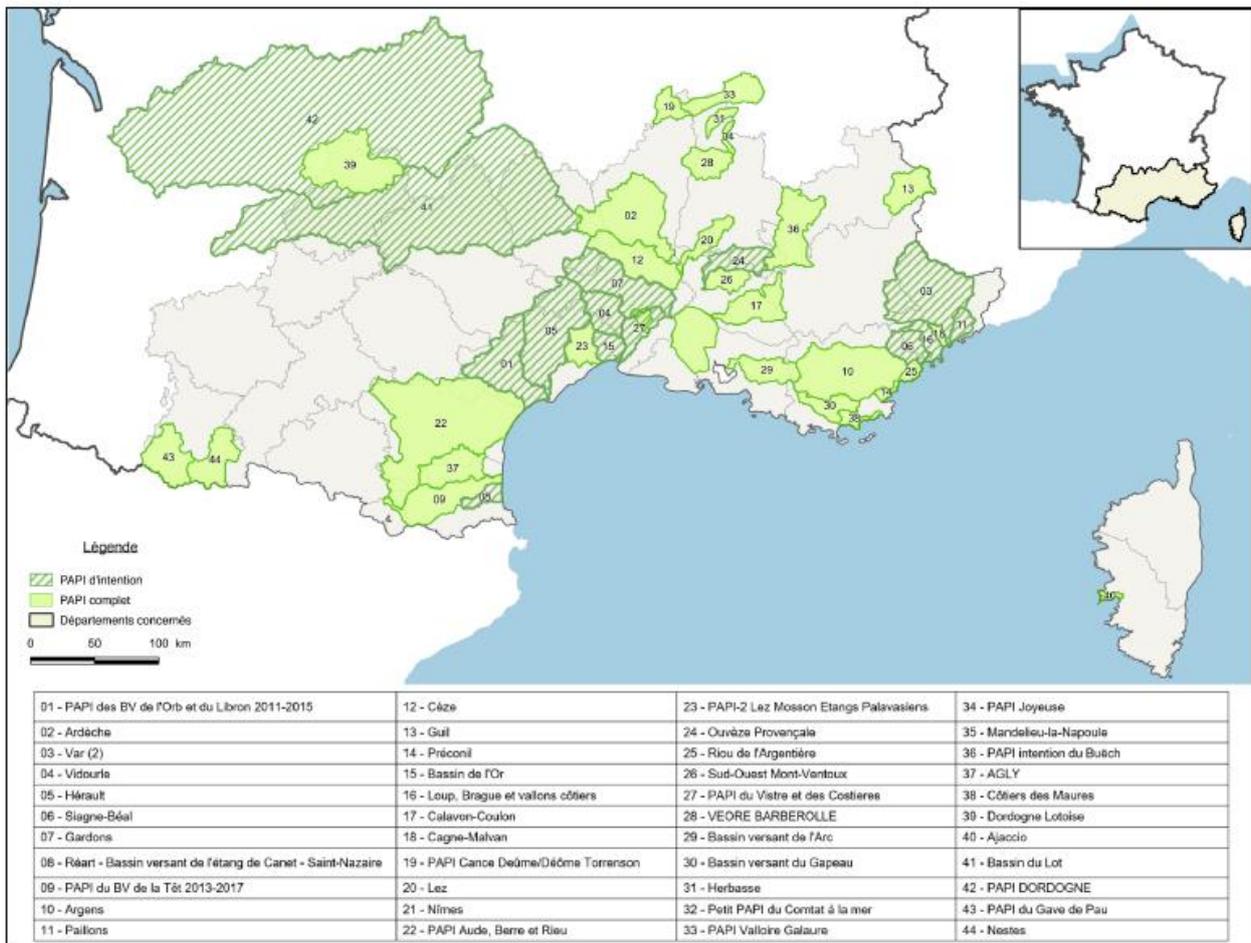


Carte des territoires à risque important d'inondation de l'arc méditerranéen 07/2017

L'État est mobilisé, et notamment avec l'élaboration et la révision des Plans de prévention des risques inondations. De plus, une mission interrégionale pour la coordination de la prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen a été créée en juin 2017 par le Préfet de Zone de Défense et de Sécurité Sud, et placée auprès de la DREAL de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les collectivités se sont engagées dans des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) qui permettent de mettre en place une approche stratégique sur tous les axes de la prévention : connaissance, information préventive et culture du risque, réduction de la vulnérabilité, protections, préparation à la gestion de crise, etc. Ces programmes, qui sont de véritables démarches d'aménagement durable des territoires, sont accompagnés financièrement par le Fonds de prévention des risques naturels majeurs. Ainsi, **42 PAPI ou PAPI d'intention** sont labellisés à ce jour, et d'autres sont en préparation.

C'est l'action cohérente de l'État et des collectivités qui est la meilleure garante des avancées de la prévention des risques d'inondation.



Carte des PAPI sur l'arc méditerranéen
(source : mission interrégionale « inondation arc méditerranéen » de la DREAL PACA - Mayane)

ZOOM SUR 3 EXEMPLES DE PRÉVENTION

Réduction de la vulnérabilité du bâti d'habitation collective situé en zone inondable du Riou de l'Argentière (Alpes-Maritimes)

Suite aux inondations catastrophiques du 3 octobre 2015 dans les Alpes-Maritimes et à leurs conséquences humaines dramatiques (20 décès dont 8 dans les parkings souterrains sur la commune de Mandelieu-la-Napoule), le Gouvernement a demandé à ce que des mesures soient prises, notamment pour réduire la vulnérabilité des habitations situées sur des terrains inondables, en ciblant plus particulièrement l'exposition des parkings souterrains aux phénomènes de ruissellements rapides.



Carte de localisation des 20 résidences (en jaune) faisant l'objet des mesures de réduction de la vulnérabilité (SCP – février 2018)

Dans ce cadre, la commune de Mandelieu-la-Napoule a prévu que des diagnostics de vulnérabilité soient réalisés dans le cadre du PAPI du Riou de l'Argentière pour chaque copropriété fortement touchée en 2015, en particulier celles possédant des parkings souterrains. Ces diagnostics, réalisés en 2016 et 2017, ont concerné 25 copropriétés identifiées par la commune de Mandelieu-la-Napoule. La mise en œuvre opérationnelle a été initiée et se poursuivra dans les prochains mois.

À partir des diagnostics réalisés, **des aménagements sont prévus sur 20 copropriétés concernées par un aléa modéré à fort.**

Ces aménagements portent sur les mesures suivantes :

- **éviter les entrées d'eau dans les sous-sols** : barrières étanches, plans inclinés, rehausse de murets, création de marches, condamnation de portes, modification de voiries... ;
- évacuer l'eau des sous-sols par la **mise en œuvre de pompes** ;
- **éviter des voies d'eau privilégiées** : clapets anti-retour sur les réseaux pluviaux, étanchéification de fourreaux et trappes... ;
- éviter des accidents de personnes : **fermeture de locaux poubelles pour éviter les flottants...**

Projet Nîm'ALABRI (Gard)

Dans la convention du second PAPI Nîmes Cadereaux, signée en 2015, l'axe « réduction de la vulnérabilité » représente 10 actions cofinancées, à hauteur de 35 millions d'euros. L'une des actions, le dispositif Nîm'ALABRI, répond à la volonté de la ville de lancer un dispositif de prévention face à un évènement torrentiel à caractère soudain par un accompagnement personnalisé et innovant.

Le dispositif Nîm'ALABRI volet Habitat, lancé en mai 2015 pour 4 ans, propose aux propriétaires et gestionnaires de logement de bénéficier gratuitement d'un diagnostic et d'un accompagnement administratif, technique et financier pour réaliser des mesures structurelles et organisationnelles de réduction de la vulnérabilité. Ces missions sont financées à 50 % par l'État, 20% par la ville, 20% par le Conseil départemental du Gard et 10% par la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole. Selon la situation du bien et la nature des travaux, jusqu'à 80% du montant de chaque mesure peut être financé.

Le dispositif Nîm'ALABRI volet Entreprise, lancé en juillet 2017 pour 4 ans, propose gratuitement :

- **aux entreprises de moins de 20 salariés** : une analyse ciblée de la résilience et un accompagnement administratif, technique et financier pour réaliser des mesures structurelles et organisationnelles, établissement d'un Plan d'organisation et de mise en sûreté d'un établissement personnalisé ;
- **aux entreprises de plus de 20 salariés** : une sensibilisation au contexte inondation sur la commune et aux abords de la société, fourniture des outils pour mener un diagnostic et mettre en place des mesures.

Ces missions sont financées à 50 % par l'État, 20% par la ville, 20% par la région et 10% par la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole.

Nîm'ALABRI, en Juillet 2018 :

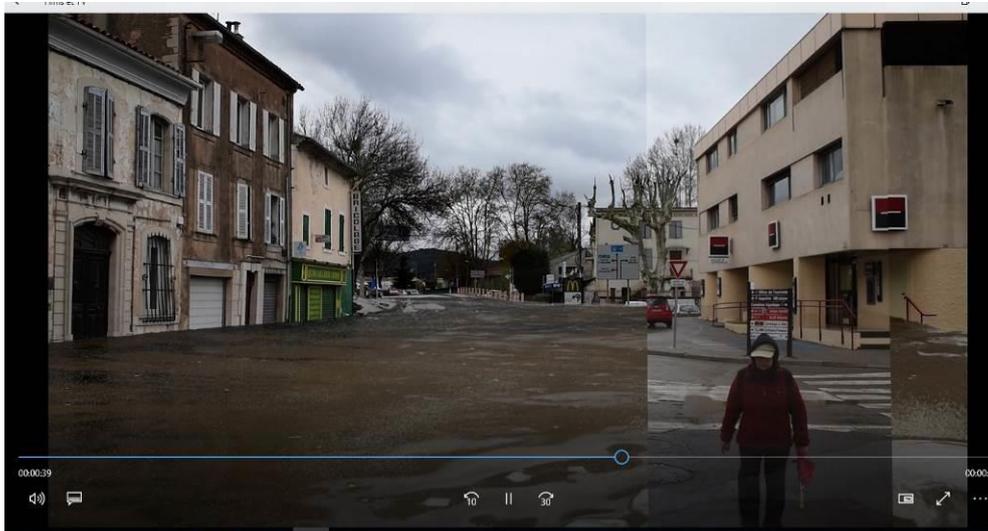
- **Environ 2 000 logements diagnostiqués**, près de 1 000 logements individuels et 317 immeubles visités avec 82 parkings souterrains,
- **Plus de 100 demandes de subventions déposées par les particuliers**, 17% des particuliers engagent des travaux avec un reste à charge moyen de 30%,
- **Près de 80% des mesures réalisées correspondent à la mise en place de batardeaux et/ou d'occultations temporaires d'aérations**,
- **24 000 personnes sensibilisées par la distribution de près de 8 000 livrets « Plan Familial de Mise en Sûreté »**, dont près de 3 000 ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé.



Les effets spéciaux vidéos au service de la culture du risque inondation sur l'arc méditerranéen

Le syndicat mixte de l'Argens, dans le cadre du PAPI de l'Argens (Var) a expérimenté, en lien avec l'État, l'application d'effets spéciaux vidéos avec des séquences tournées en temps normal (hors crue). Il s'agit de prendre la mesure, sur un territoire connu, de ce que représenterait une crue. La vidéo permet ainsi de mettre les personnes en situation d'appréhender les phénomènes dans toutes leurs composantes (hauteur, vitesse, direction, effets...) soit directement par un ressenti physique (ex : simulateurs), soit virtuellement par de la réalité augmentée en mobilisant et en adaptant des images de leur environnement quotidien (ex : photos montages).

Le réalisme de la vidéo, diffusée en mai 2018, est utile pour une mise en situation et une sensibilisation efficace des populations.



Retrouvez la [vidéo en ligne](#) sur la page « inondation arc méditerranéen » du site internet de la DREAL PACA dans l'onglet « productions »



**Ministère de la Transition
écologique et solidaire**

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Tél. 33 (0)1 40 81 21 22

ecologique-solidaire.gouv.fr